



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n° 56 – 10 juillet 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS	3
Désignation en date du 7 juillet 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Barlin.....	3
Désignation en date du 7 juillet 2015 des membres du conseil citoyen de la ville d'Evin Malmaison.....	5
Arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2015 portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage.....	8

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

- Désignation en date du 7 juillet 2015 des membres du conseil citoyen de la ville de Barlin

ARRETÉ

Portant validation du Conseil Citoyen
de la ville de Barlin (quartier prioritaire « le Quartier du Regain » - QP N °Z0659)

Madame la PRÉFÈTE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du Conseil Citoyen formulée par le Maire de Barlin auprès de Madame la Préfète du Pas-de-Calais le 29 juin 2015.

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du Conseil Citoyen

* collège des habitants : 10 représentants titulaires et 3 suppléantes

Membres titulaires volontaires tirés au sort : 10

- Madame CARON Nadine, 57 rue Chateaubriand à Barlin
- Madame COCU Danièle, 12 rue André Chénier à Barlin
- Madame LEROY Cathy, 15 rue de la Loïsne à Barlin
- Madame Stéphanie VANCOMPERNOLLE, 10 rue de Bruxelles à Barlin
- Madame SASIELA Bernadette, 50 rue de Vaucouleurs à Barlin
- Monsieur THOREL Frédéric, 31 rue de la Loïsne à Barlin
- Monsieur POTIER Renaud, 58 rue de Vaucouleurs à Barlin
- Monsieur KOCZOROWICZ Mieczylaw, 83 rue de la Loïsne à Barlin
- Monsieur HALLEZ Michel, 87 rue d'Hersin à Barlin
- Monsieur Pierre COUPET, 2 rue de Vaucouleurs à Barlin

Membres suppléantes volontaires : 3

- Madame ANSART Edith, 30 rue de Coupigny à Barlin
- Madame KOLUSNIEWSKI Laurence, 4 rue André Chénier à Barlin
- Madame MORRIEN Eloïse, 4 rue André Chénier à Barlin

* collège des acteurs locaux : 6 représentants titulaires

Membres titulaires volontaires tirés au sort : 6

- Madame BROUTIN Marie-Josée, pour l'association «Pour le sourire d'un enfant»
- Madame BELAMIR Céline, pour l'association FCPE local de Barlin
- Madame KUCHARSKI Caroline, commerçante
- Monsieur SECEMBER David, pour l'association de football ASB
- Monsieur TAHON Louis, pour l'association les Restos du Cœur
- Monsieur MALENGRO Jacky, pour l'association Club Supporters de Basket Barlinois

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le Conseil Citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

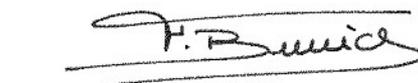
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du Conseil Citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras le 07 juillet 2015

La Préfète du Pas-de-Calais



Fabienne BUCCIO

- Désignation en date du 7 juillet 2015 des membres du conseil citoyen de la ville d'Evin Malmaison

ARRETÉ

Portant validation du Conseil Citoyen de la ville de EVIN MALMAISON (quartier prioritaire de la cité Cornuault-QP N °0692)

Madame la PRÉFÈTE du Pas-de-Calais,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU l'avis de la collectivité rendue le 9 juin 2015 ;

Considérant la demande de validation du Conseil Citoyen formulée par le Maire de Evin-Malmaison auprès de Madame la Préfète du Pas-de-Calais le 16 juin 2015.

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du Conseil Citoyen

Un avis a été lancé le 7 mai 2015 et tirage au sort le lundi 8 juin 2015.
26 personnes pour le collège « habitants » se sont portés volontaires et 11 pour le collège « acteurs locaux ».

* collège des habitants : 10 représentants titulaires et 10 suppléants

Membres titulaires tirés au sort : 10

- liste
- Madame AMARA (OUAS) Yamna, née le 15/08/1973 à Carvin, 132 rue Debussy 62141 Evin Malmaison
- Madame LE DOUSSAL Charlotte, née le 09/03/1924 à Ste Savine, 4 cité Petit Boussard 59162 Ostricourt
- Madame THUEUX Elodie, née le 26/03/1989 à Seclin, 10 Cité du Petit Boussard 59162 Ostricourt
- Madame LEPREVIER Vanessa, née le 12/12/1980 à Seclin, 7 résidence Pierre Mendès France 59162 Ostricourt
- Madame KUROWSKI Edith, née le 07/03/1948 à Oignies, 206 rue Gounod 62141 Evin Malmaison
- Monsieur DEMEER Guillaume, né le 10/01/1986 à Seclin, 8 rue Paul Leroy 62141 Evin Malmaison
- Monsieur MROZEK Vincent, né le 25/03/1998 à Seclin, 194 rue Gounod 62141 Evin Malmaison
- Monsieur CARLY Anthony, né le 01/03/1983 à Lille, 299 rue Chopin 62141 Evin Malmaison
- Monsieur DUFOUR Joël, né le 21/07/1947 à Douai, 161 rue Emile Basly 62141 Evin Malmaison
- Monsieur DAHOU Abdallah, né le 18/11/1963 à Evin Malmaison, 241 rue Berlioz 62141 Evin Malmaison

Membres suppléants :10

- liste

- Madame ESSAIDI Samira, née le 02/01/1980 à Casablanca, 182 rue Bizet 62141 Evin Malmaison
- Madame DUFOUR Annie, née le 28/11/1952, 161 rue Basly 62141 Evin Malmaison
- Madame BENAMAR Rahma, née le 12/07/1957 à Ahfir (Maroc), 374 rue Ravel 62141 Evin Malmaison
- Madame BODUCH Hélène, née le 11/01/1948 à Ostricourt, 180 rue Montaigne 59162 Ostricourt
- Madame BEGHIN Emmanuelle, née le 31/08/1980 à Lille, 9 avenue La Fontaine 62141 Evin Malmaison
- Monsieur OWCZORZ Dominique, né le 17/05/1964 à Hénin Liétard, 8 lotissement Mendès France 59162 Ostricourt
- Monsieur POLLET Dominique, né le 29/03/1985 à Hénin Beaumont, 8 rue Jean Jacques Rousseau 62141 Evin Malmaison
- Monsieur DIEVAL Aurélien, né le 25/12/1956 à Gisors, 10 avenue La Fontaine 62141 Evin Malmaison
- Monsieur AIT OUISSAADANE Zakaria, né le 09/08/2001 à Seclin, 93 rue Emile Zola 62141 Evin Malmaison
- Monsieur MINARD Frédéric, né le 31/08/1973 à Evin, 288 rue Hector Berlioz 62141 Evin Malmaison

* collège des acteurs locaux : 10 représentants titulaires

- liste

- Madame TATE Corinne, née le 10/08/1978 à Lens, association « Bouge ta famille » Impasse Pantigny à Evin
- Madame LEPAN Amélie, née le 11/11/1987 à Hénin Beaumont, APE « les Ptit's Bambins » 46 Hector Berlioz, Evin
- Madame DUQUENOY Paulette, née le 16/12/1942 à Oignies, association «Evi Danse», 15 rue Piquet, Evin
- Madame LE GLAZ Yvette, née le 16/08/1951 à Auby, comité des fêtes Cornuault, 175 rue Bizet, Evin
- Madame BOUCAU Annabelle, née le 01/10/1972 à Wattrelos, association « Patte Blanche », 4 rue Diderot Evin
- Monsieur HERMANT Daniel, né le 16/08/1967 à Hénin Beaumont, association de football, 83 rue Berlioz, Evin
- Monsieur DAHMANI Nordine, né le 17/07/1958 à Courcelles les Lens, « boxing club évinois », 12 rue Victor Hugo, Evin
- Monsieur PESLA François, né le 12/01/1967 à Auchel, « La pharmacie », 143 rue Basly, Evin
- Monsieur FLOCHIN Gérard, né le 27/08/1957 à Evin Malmaison, amical des donneurs de sang, 231 rue Massenet, Evin
- Monsieur DEHAIES Hervé, né le 10/02/1956 à Evin Malmaison, association de Généalogie, 85 rue Zola Evin

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le Conseil Citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen.

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

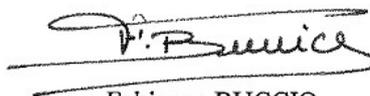
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du Conseil Citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du Conseil Citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : Monsieur Xavier CZERWINSKI, Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ARRAS, le 7 juillet 2015

La Préfète du Pas-de-Calais

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Buccio', is written over a horizontal line.

Fabienne BUCCIO

-
- Arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2015 portant renouvellement de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage.

Arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition
de la commission départementale consultative des gens du voyage

La Préfète du Pas-de-Calais
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU le décret n°2001- 540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU le décret n° 2004- 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, en qualité de Préfète du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2008 portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2011 et l'arrêté préfectoral du 8 mars 2012 modifiant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU la délibération du 24 avril 2015 du Conseil Départemental relative à sa représentation au sein de la commission ;

VU la lettre du 22 juin 2015 de l'Association des Maires du Pas-de-Calais relative à la désignation des représentants des communes au sein de la commission ;

VU les propositions des associations représentatives des gens du voyage ;

VU les propositions des associations intervenant auprès des gens du voyage ;

VU les propositions de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ;

Sur proposition de M le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais

ARRETE

Article 1^{er} :

La composition de la commission départementale consultative des gens du voyage, placée sous la présidence conjointe de Mme la Préfète du Pas-de-Calais et de M le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou de leurs représentants, est renouvelée comme suit :

A . Représentants des services de l'État désignés par Mme la Préfète

Titulaires	Suppléants
M le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer	Mme la Cheffe du Service Habitat Durable
M le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale	Mme la Responsable du Service Inclusion-Prévention des Discriminations
M le Directeur Départemental de la Sécurité Publique	M le Commissaire Divisionnaire, Chef d'État-Major
M le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais	M l'Adjoint au Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais

B. Représentants du Conseil Départemental

Titulaires	Suppléants
M Jean-Louis COTTIGNY	M Ludovic LOQUET
Mme Emmanuelle LEVEUGLE	M Sébastien CHOCHOIS
Mme Aurélia BEIGNEUX	Mme Karine HAVERLANT
M Bruno COUSEIN	M Pierre-Henri DUMONT

C Représentants des communes désignés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais

Titulaires	Suppléants
M Bruno COUSEIN, Maire de Berck-sur-Mer	M Joël LEMAIRE, Maire de Verton
M Frédéric LETURQUE, Maire d'Arras	M Thierry TASSEZ, Maire de Verquin
M Philippe MIGNONET, Adjoint au Maire de Calais	M Jean-Marie BARBIER, Maire de Longuenesse
Mireille HINGREZ-CEREDA, Adjointe au Maire de Boulogne	M Philippe KEMEL, Maire de Carvin
M Jean-Claude FILLION, Maire de MARCONNE	M Walter KAHN, Maire de Cucq

D. Personnalités désignées par la Préfète sur proposition des associations représentatives des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage, présentes dans le département, ou à défaut, parmi les personnalités qualifiées en raison de leur connaissance des gens du voyage

Titulaires	Suppléants
M Patrick VIGNEAU, Directeur Association Régionale d'Études et d'Action Sociale auprès des Gens du Voyage (AREAS)	M Vivien DELBOVE Chef de service AREAS
M Jacques DUPUIS Association Sociale Nationale Internationale Tzigane (ASNIT)	M David VINCENT ASNIT
Sœur Bernadette MACABEREY Association Romano PRAL	Mme Juliette BACHIRI Association Romano PRAL
M Jean-Claude CORSET Fondation Abbé Pierre	Mme Josiane LEROY Fondation Abbé Pierre
Mme Paule AVENEL Union Régionale Inter fédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)	M

E ; Deux représentants désignés par la Préfète, sur proposition des Caisses d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole

Titulaires	Suppléants
M Jean Marie DECARNIN CAF du Pas-de-Calais	Mme Claire HUDENT CAF du Pas-de-Calais
M Michel BRODEL, Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole	M

Article 2

Le mandat des membres de la commission est de six ans. Il peut être renouvelé. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'Exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission.

Arras, le
La Préfète

- 8 JUL. 2015


Fabienne BUCCIO